

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DE LA DÉMOCRATIE EN FRANCE,
PAR M. GUIZOT.

« Ne s'espérer qu'on ne trouvera rien dans cet écrit, dit l'illustre publiciste, qui porte l'empreinte de ma situation personnelle... Je n'ai pensé qu'à la situation de mon pays. »

Analysant cette situation, indiquer les conditions politiques de la paix sociale en France, tel est le but de la brochure que l'exilé de Brompton a publiée il y a quelques jours. Ce travail, où se retrouvent toutes les éminentes qualités de l'auteur, ne compte pas moins de sept chapitres. Mais le style de M. Guizot est si fortement dessiné, sa pensée si vigoureuse et si nette, que nous allons essayer de résumer, en quelques pages, la belle analyse à laquelle il vient de soumettre la société française. Ce n'est qu'après avoir crayonné cette esquisse destinée à ceux de nos abonnés qui n'ont pu lire l'opuscule de M. Guizot, que nous nous permettrons de présenter quelques observations un célèbre écrivain.

— La révolution française serait-elle destinée à n'entasser que des ruines, sur ses triomphes? — Oui, tant que la France ne fera pas, dans ses idées, dans ses institutions, dans le gouvernement de ses affaires, un triomphe entre ce qui est vrai et ce qui est faux, entre ce qui est honnête et ce qui est pervers, entre ce qui est possible et ce qui est chimérique. Le chaos se cache aujourd'hui sous ce mot : *Démocratie*, mot qui sert de talisman à tous les partis et qui lance incessamment la guerre sociale au milieu de nous. Des hommes se sont rencontrés qui ont dit : « Tous les maux viennent des gouvernements qui corrompent l'homme en le violentant ou en le trompant. » Il y a une immense ignorance de la nature de l'homme et de sa condition à croire que, laissée à elle-même, la nature humaine va au bien et y peut suffire. C'est là l'erreur de l'orgueil. Résister non-seulement au mal, mais au principe du mal, non-seulement au désordre, mais aux passions et aux idées qui enfantent le désordre, voilà la mission essentielle, le premier devoir de tout gouvernement. Les sociétés démocratiques n'ont point de privilège que l'esprit de gouvernement y soit moins nécessaire. Tout gouvernement, quelque puisse être sa forme ou son nom, qui, soit par le vice de son organisation, soit par la faiblesse de sa volonté, ne suffira pas à la tâche inévitable de défendre le bien contre le mal, l'ordre contre l'anarchie, perdra la démocratie au lieu de la fonder. Le gouvernement républicain est tenu aux mêmes devoirs que tout autre gouvernement.

« Mais pendant qu'ils retentissent au milieu de nous, la guerre sociale défile, terrible par les maux qu'elle fait souffrir et par ceux qu'elle fait prévoir! C'est un fléau, une honte que notre temps ne peut accepter. La paix sociale! tel est le besoin suprême de la France. Un gouvernement, démocratique ou autre, ne peut estimer sa victoire réelle qu'après avoir rétabli la paix. Or, la paix regne-t-elle maintenant en France? Est-ce qu'elle s'approche même? Non; partout les intérêts, les passions, les prétentions, les situations, les classes diverses sont aux prises. La République démocratique est près de se plonger et de nous plonger dans le chaos de la guerre sociale. Tous les systèmes ont été tentés et reconnus impuissants, disent les socialistes; nos idées seules n'ont pas encore été mises à l'épreuve; notre jour est venu. »

Jusqu'ici les idées socialistes ne s'étaient produites que sur une petite échelle. Aujourd'hui elles montent hardiment sur la grande scène. La République sociale parle haut, il faut donc regarder en face. Cette République, pour assurer à tous les individus humains la réputation égale et incessamment mobile des biens et des plaisirs de la vie, fait descendre les hommes au rang des animaux; elle aboie le genre humain. C'est la plus absurde en même temps que la plus perverse des chimères. Mais que ceci ne nous rassure pas. Rien n'est plus dangereux que ce qui est à la fois fort et impossible. Comment le socialisme ne serait-il pas fort? Il offre aux populations des droits au service de leurs intérêts; il évoque leurs passions au nom de la justice et de la vérité. Nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, car c'est nous-mêmes qui alimentons incessamment l'incendie. C'est le chaos de nos idées et de nos mœurs politiques qui abat devant le socialisme tous les remparts de la société. Le premier pas pour sortir de ce chaos, c'est d'accepter franchement tous les éléments réels et essentiels de la société telle qu'elle existe aujourd'hui en France.

L'unité de lois et l'égalité de droits sont le fait caractéristique de la société civile en France. Mais au sein de cette unité et de cette égalité civile existent des diversités et des inégalités nombreuses. Il y a la grande, la moyenne, la petite propriété. Parmi les classes ouvrières se rencontrent aussi ces inégalités. On observe le même fait dans les professions dites libérales. Tel avocat acquiert renom, richesse, influence; tel autre végète toute sa vie dans l'obscurité. C'est contre ces faits qui découlent de la nature et de la condition de l'homme, et qui se produisent naturellement dans toute société, que se fait la guerre dont nous sommes les témoins. La France est à la fois très-nouvelle et pleine de passé; elle renferme des conditions sociales et des situations politiques profondément diverses et inégales. Il n'y a point d'aristocratie proprement dite, mais il y a autre chose que de la démocratie. Que toutes les classes en France vivent donc ensemble et en paix, la liberté comme le repos, la grandeur comme la sécurité de la France sont à ce prix. — Mais à quelle condition la paix sociale?

Quand on aura reconnu et admis que les classes diverses qui existent parmi nous, et les partis politiques qui leur correspondent, sous les éléments naturels, profonds, de la société française, on aura fait un grand pas vers la paix tant désirée. Cette paix sera impossible tant que les grands partis politiques qui divisent la France nourriront l'espoir de s'annuler mutuellement et de posséder seuls l'empire. Depuis 1789, il y a eu lutte continuelle entre l'élément aristocratique et les éléments démocratiques, lutte à mort, dans laquelle ni l'un ni l'autre des combattants ne croyait pouvoir vivre si son rival restait debout devant lui.

Napoléon suspendit cette guerre. Mais après lui, de 1814 à 1830, et de 1830 à 1848, le combat recommença. Maintenant, un troisième champion est descendu dans la lice. L'élément démocratique s'est divisé. Contre les classes moyennes on dresse les classes ouvrières; contre la bourgeoisie, le peuple. Le peuple, dit-on, a seul droit à l'empire, et nul rival, ancien ou récent, noble ou bourgeois, ne peut être admis à partager avec lui.

Point de société possible avec de telles prétentions. Il faut donc que les grands éléments de notre société, l'ancienne aristocratie, les classes moyennes, le peuple, renouent à l'espoir de s'annuler mutuellement, et se résignent à vivre ensemble et côte à côte, dans le gouvernement comme dans la vie civile. Il faut que le gouvernement soit organisé de telle sorte que les divers éléments de la société y trouvent leur place et leur part. — Mais, disent un grand nombre de nos modernes publicistes, l'unité nationale entraîne l'unité politique; il n'y a qu'un peuple; donc il ne peut exister, à la tête du peuple, qu'un seul pouvoir.

Messsage aussi bien que tyrannie! Un peuple n'est pas une immense addition d'hommes; c'est un grand corps organisé, formé par l'union au sein de la même patrie, de certains éléments sociaux qui se forment et s'organisent eux-mêmes naturellement, en vertu des lois primitives de Dieu et des actes libres de l'homme. L'unité sociale veut qu'il n'y ait qu'un gouvernement. Mais la diversité des éléments sociaux veut que ce gouvernement ne soit pas un pouvoir unique. La diversité d'origine et de nature est l'une des conditions essentielles de la force intrinsèque et réelle des pouvoirs. On parle beaucoup de la centralisation, de l'unité administrative; elle a rendu d'immenses services à la France; nous gardons beaucoup de ses formes, de ses règles, de ses usages; mais le temps de sa souveraineté est passé. Elle ne suffit plus aujourd'hui aux besoins dominants, aux périls pressants de notre société. Partout attaqués, il faut que la propriété, la famille, toutes les bases de la société soient partout fortement défendues. Il faut que partout les propriétaires, les chefs de famille, soient mis en mesure de soutenir la société en faisant ses affaires. Partout le pouvoir central doit tenir le drapeau de l'ordre social; nulle part, il ne peut à lui seul porter tout le fardeau.

Que la France, quel que soit le péril, ne compte pas sur le pouvoir absolu pour la sauver. Ce pouvoir ne répondrait pas à sa confiance.

On ne supprimera pas plus la liberté dans le gouvernement que la démocratie dans la société.

Pour régler et contenir la démocratie, il faut qu'elle puisse toujours monter elle-même, et jamais faire descendre ce qui n'est pas elle; qu'elle trouve partout des issues, et rencontre partout des barrières. Que les canaux ne soient jamais fermés, que les digues ne soient jamais entamées. C'est de l'union de toutes les forces conservatrices de la société, c'est de leur action commune et efficace, que dépend le salut, le salut de tout et de tous.

Mais, pour rétablir en France la paix sociale, il ne suffit pas de constituer une bonne organisation des pouvoirs. Il faut de la part de tous les peuples eux-mêmes une certaine dose de sagesse et de vertu. C'est folie de croire à la puissance souveraine de la mécanique. On parle beaucoup du christianisme, depuis février; tout le monde invoque l'Évangile. Mais, si la société était sérieusement, effectivement chrétienne, les riches s'appliqueraient avec dévouement à soulager les misères des pauvres, et ceux-ci seraient soumis aux volontés de Dieu et aux lois de la société.

Ni l'esprit de famille, ni l'esprit politique ne suffiraient à raffermir la société française sur ses fondements. Il lui faut le secours d'un autre esprit plus haut, et qui pénètre encore plus avant dans les âmes; le secours de l'esprit religieux. Ne di-jez donc pas aisément avec la religion; ne redoutez pas les influences religieuses, les libertés religieuses; laissez-les s'exercer et déployer grandement, puissamment.

Esprit religieux, esprit de famille, esprit politique, ni la paix sociale, ni la stabilité, ni la liberté ne peuvent se passer de leur concours.

Nous avons de quoi lutter contre le mal qui nous dévore. Mais le mal est immense. Il n'y a point de termes pour le qualifier, point de mesure pour le mesurer. Que toutes les forces saintes de la France s'unissent donc pour le combattre. Ce n'est pas trop, et il ne faut pas que ce soit trop tard. La France aura encore besoin que Dieu la protège pour être sauvée.

Nous avons fait tous nos efforts pour rendre fidèlement la pensée de M. Guizot. Dans un second article, nous soumettrons son œuvre à un consciencieux examen.

AURÉLIEN DE COURSON.

Résolutions passées à une assemblée des habitants de Leitchfield, Mansfield, Calumet, Allumettes, Walsrom, Chester, et Sheen duent convoquée par un nombre de électeurs les plus influents de ces townships, et tenue le 3 avril à Mansfield. P. X. Bastien étant au fauteuil, et M. Louis M. Couslée secrétaire.

Il a été résolu: — Que cette assemblée a des raisons d'être reconnaissante pour les nombreux bienfaits que le comté d'Ottawa a reçus par les mains de Son Excellence depuis une couple d'années; quelques-uns d'entre eux étant de la plus grande importance; tels que la réduction dans le prix des terres ainsi que la facilité accordée pour en remplir les paiements; l'enquête sur la région du département des terres de la couronne, (surtout en ce qui regarde le bois de merain) ce qui doit amener les meilleurs résultats, la surveillance des nouveaux townships; l'ouverture des chemins, et plusieurs autres mesures en contemplation, calculées pour nous donner, à nous résidant dans le comté d'Ottawa, la plus grande satisfaction.

Résolu: — Que les travaux incessants de notre populaire représentant John Egan, écuyer, M. P. P., méritent la plus grande attention, et cette assemblée regarde cette occasion comme très opportune de lui exprimer sa plus grande confiance et son entière approbation pour sa bonne conduite

comme représentant du comté d'Ottawa, pensant que c'est à ses efforts énergiques et persévérants que nous sommes redevables des grands bienfaits dont on nous a favorisés.

Résolu: — Que cette assemblée désire exprimer son opinion concernant une lettre publiée dans un journal de Bytown, signée "Thomas Wilson" et datée "Victoria Mills, Leitchfield", cette assemblée désapprouvant entièrement la conduite de M. Wilson dans son attaque non-fondée contre notre représentant si justement populaire, et elle est d'avis que M. Wilson n'a été influencé en tout cela que par des motifs de partis.

Résolu: — Que tant que notre représentant John Egan, écuyer, continuera à porter la même attention à nos besoins et à travailler aussi persévéramment pour notre bien, votant honnêtement comme il a toujours fait; nous, en dépit des rumeurs des chauds partisans qui voudraient s'imposer sur nous, lui accorderons toujours notre support le plus cordial, et serons toujours prêts dans toutes les occasions à lui prouver combien nous évaluons hautement ses services.

Résolu: — Que cette assemblée profite de cette occasion pour exprimer sa confiance dans les présents conseillers de son Excellence le gouverneur-général; l'énergie, la droiture, la fermeté qu'ils font voir dans le gouvernement du pays, donnant une sûre garantie qu'ils ne préfèrent point leurs places, et leurs émoluments aux principes qui concernent les grands intérêts du pays.

Résolu: — Que cette assemblée ne peut se séparer sans exprimer son opinion, que le défaut de communications intérieures à travers l'Ottawa doit être regardé comme une des principales causes qui empêche sa colonisation; et pendant que de bons établissements peuvent s'obtenir à des prix bas, et à des termes aisés, cependant les émigrés ne peuvent s'en prévaloir, vu que les chemins de route y manquent totalement.

Résolu: — Que le secrétaire ait instruction de transmettre une copie des procès de cette assemblée à John Egan, écuyer, M. P. P. et le prier de faire tout en son possible pour obtenir l'immédiate ouverture des chemins dans ce comté, vu que cette assemblée considère ce sujet comme étant de la plus haute importance pour la prospérité de l'Ottawa.

Résolu: — Que les éditeurs du *Montreal Herald, Pilot, La Minerve, Les Mélanges Religieux, The Packet et Bytown Gazette* soient priés de publier les procès de cette assemblée dans leurs journaux respectifs.

P. X. BASTIEN, Président.
LOUIS M. COUSLÉE, Secrétaire.

AU RÉVÉREND PÈRE CHINQUY.

Monsieur, — Délégués par dix-huit milles habitants de Montréal, c'est-à-dire, se sont entendus sous la bannière philanthropique de la société de tempérance, nous venons apporter le tribut de leurs remerciements, et vous offrir l'expression de leur reconnaissance. Vous avez bien mérité de la patrie; et le jour où le Canada prendra parmi les nations le rang que sa destinée lui réserve, il aura de vous un souvenir favorable, car vous avez puissamment servi ses intérêts, en faisant disparaître un des obstacles les plus violents qui s'opposaient à son avancement, nous voulons dire l'usage immodéré des liqueurs spiritueuses. Votre œuvre est patriotique, car dans l'arrogance que vous avez entreprise contre l'intempérance, les armes dont vous vous êtes servi, ont été des considérations empruntées aux plus chers intérêts des Canadiens, et pour s'assurer du succès, votre voix éloquent de prêtre et de citoyen n'a eu qu'à faire résonner ce mot toujours magique aux oreilles de la population Canadienne: "amour de la patrie."

Quand vous vîtes en notre ville, vous aviez déjà répandu vos doctrines salutaires dans nos campagnes, et partout vous y aviez été salué avec enthousiasme. La capitale du Canada n'a pas pu rester en arrière de dévouement et de patriotisme, et la comme ailleurs votre zèle a été couronné de plus entier succès.

Aussi votre nom sera-t-il toujours cher aux habitants de Montréal, dont une assemblée publique en nous chargeant de vous offrir une médaille a reconnu qu'elle ne vous offre qu'un faible gage de sa reconnaissance, et une récompense bien modeste pour les sacrifices que vous vous êtes imposés dans l'intérêt de la cause dont vous êtes fait l'apôtre. Mais la reconnaissance qui vous est due, la postérité seule peut vous l'accorder, car elle seule peut dignement récompenser les services des bienfaiteurs de l'humanité.

NOTE ADRESSÉE PAR S. EM. LE CARDINAL ANTONELLI, PRO-SÉCRÉTAIRE-D'ÉTAT DE S. S. AUX REPRÉSENTANTS DES PUISSANCES.

« Sa Sainteté depuis les premiers jours de son Pontificat n'a eu rien autre chose en vue que de prodigier des bienfaits à ses sujets, selon les temps, et en pourvoyant à leur plus grand bien. Aussi, après avoir prononcé les paroles de pardon sur ceux qui, à cause des délits politiques, étaient exilés ou se trouvaient en prison, après avoir érigé la Consulte-d'État et institué le Conseil des ministres, ayant sous l'impérieuse nécessité des circonstances accordé l'institution de la garde civique, une nouvelle loi pour une honnête liberté de la presse, et enfin un Statut fondamental pour les États de la sainte Église; Sa Sainteté avait bien droit à la reconnaissance que des sujets doivent à un prince, qui ne les regardait que comme des fils et ne leur promettait qu'un règne d'amour. Mais bien différent fut le retour qu'elle reçut en échange de tant de bontés et d'une si prodigieuse condescendance. A la suite de ces courtes démonstrations d'aplanissement, démonstrations dirigées par ceux qui avaient déjà dans le cœur les plus coupables intentions (et que le Saint-Père s'efforça de faire cesser par tous les moyens que lui suggérait son cœur paternel), bientôt il recueillit le fruit amer de l'ingratitude. Poussé par la violence effrénée d'une faction à entrer en guerre contre l'Autriche, il se trouva contraint de prononcer une allocution dans le Consistoire

du 29 avril de l'année écoulée, allocution où il déclara au monde entier que son devoir et sa conscience ne pouvaient consentir à cette guerre. C'est alors que les inclinations préparées d'avance éclatèrent en atteintes ouvertes portées à l'exercice de son plein et libre pouvoir, en le forçant à diviser le ministère d'État en ecclésiastique et civil, division qu'il n'a jamais reconnue. Toutefois le saint-Père espérait que plaçant dans les divers ministères des personnes capables et amies de l'ordre, les choses pourraient prendre une meilleure tournure, et qu'il verrait s'arrêter en partie les maux qui menaçaient déjà. Mais un poignard homicide, guidé par la main d'un assassin, brisa, par la mort du ministre Rossi, les espérances que le Saint-Père avait conçues. Ce crime, exalté comme un triomphe, inaugura imprudemment le règne de la tyrannie. Le Quirinal fut entouré de gens armés; des tentatives d'incendie furent essayées; des coups de fusil tirés contre les appartements qu'occupait le Souverain-Pontife; et le Saint-Père eut la douleur de voir un de ses secrétaires tomber victime des agresseurs. Enfin on voulut forcer le palais par le canon, pendant qu'il refusait d'admettre le ministère qu'on voulait lui imposer. — Ayant dû, par une série de faits épouvantables, comme chacun sait, céder à la violence de la force, le Pontife se vit dans la dure nécessité de s'éloigner de Rome et de l'État Pontifical, afin de recouvrer la liberté qui lui était ravie et dont il devait jouir dans le plein usage de sa puissance suprême. Par une disposition de la divine providence, il se retira à Gaète, et accueillit par l'hospitalité d'un prince éminemment catholique, entouré d'une grande partie du Sacré-Collège et de représentants, de toutes les puissances avec lesquelles il est dans des relations amicales, il ne tarda pas un moment à élever la voix et à proclamer dans l'acte pontifical du 27 novembre dernier les motifs de sa séparation momentanée d'avec ses sujets, la nullité et l'illégalité de tous les actes émanés du ministère issu de la violence, et à nommer une commission de gouvernement qui devait prendre la direction des affaires publiques durant son absence de ses États. — Sans avoir aucun égard à la manifestation des volontés du Saint-Père, et parvenant par des prétextes mensongers à tromper sur leur valeur la multitude inexpérimentée, les auteurs des violences sacrilèges passèrent à de plus coupables tentatives, et regardant les motifs qui s'appuyaient sur un souverain en instituant un illégitime fantôme de gouvernement sous le nom de Junte provisoire et suprême d'État, C'est contre ce grave et sacrilège forfait que le Saint-Père a protesté par son acte du 17 décembre dernier, où il déclare que cette Junte d'État n'est autre chose qu'une usurpation du pouvoir souverain et ne peut avoir aucune autorité. Le Saint-Père espérait que ces protestations rappelleraient ses sujets égarés à leur devoir de fidélité et d'obéissance; mais au contraire un nouvel et plus monstrueux acte de félonie patente et de rébellion ouverte vint mettre le comble à son affliction. Ce fut la convocation d'une Assemblée générale nationale des États romains, ayant pour but d'établir les nouvelles formes politiques à donner aux États du Saint-Siège. Assésé, par un *motu proprio* du 1er janvier dernier, le Saint-Père protesta contre cet acte, et le condamna comme un énorme et sacrilège attentat commis au préjudice de son indépendance et de sa souveraineté, digne des châtiments décernés par les lois divines et humaines, et il défendit à chacun de ses sujets d'y prendre part. Les avertissements que quiconque oserait attenter à la souveraineté temporelle des Pontifes romains encouraient les censures et spécialement l'excommunication majeure, peine qu'il déclara être encourue déjà par ceux qui, en quelque manière que ce fut, et sous des prétextes mensongers, avaient violé et usurpé son autorité pontificale.

Lorsque ces protestations et ces condamnations si solennelles furent connues de parti anarchique, il fit tous les efforts possibles pour en empêcher la divulgation; il soumit à des peines ceux qui osaient les faire connaître au peuple et qui ne secondaient pas ses détestables vues. Toutefois, à la honte d'une si odieuse violence, la majorité des sujets demeura fidèle à son souverain, et s'exposa aux sacrifices et au péril même de la vie, plutôt que de manquer à ses devoirs de sujet et de catholique. De plus en plus exaspéré en voyant ses desseins avortés, ce même parti multiplia de mille manières la violence et le terreur, sans avoir égard ni à la condition, ni à la dignité, ni au rang; mais voulant consumer jusqu'au bout l'œuvre de sa félonie, il eut recours aux plus viles et plus misérables trames. Passant ainsi d'excès en excès, abusant des bienfaits et des concessions du Pontife, et spécialement convertissant la liberté de la presse en une ignoble licence; après les plus impies malversations destinées à solder leurs complices, et à repousser les hommes d'honneur et de conscience; après tant de meurtres commis sous leur égide; après avoir répandu partout la rébellion, l'immoralité, l'irréligion; après avoir séduit une jeunesse imprudente ne respectant ni les lieux sacrés, ni les asiles de la paix et de la retraite, ni même les écoles d'enseignement public, et les convertissant en casernes à l'usage de la milice la plus indisciplinée, ramas de révoltés et de scélérats des pays étrangers; ces malheureux ont voulu rétablir la capitale du monde catholique, le siège des Pontifes à n'être qu'un repaire d'impie, en détruisant, s'il était possible, l'ideo même de la souveraineté de Celui que la divine Providence a placé au gouvernement de l'Église universelle, et qui, pour exercer librement cette autorité qui lui appartient sur tout l'Univers catholique, joint d'un État comme patrimoine de l'Église. A la vue de cette dissolution, et de ces ruines, le Saint-Père n'a pas pu se pas d'un amour profondément alligé, en même temps qu'il était touché des cris de ses fidèles sujets, qui réclamaient son aide et son secours pour être délivrés de la plus atroce tyrannie. Sa Sainteté, comme on le sait, ven de temps après on arriva

LES MELANGES RELIGIEUX.

Le Freeman's Journal de New-York, que nous avons déjà en plusieurs fois occasion de citer comme étant un puissant défenseur de la foi catholique aux Etats-Unis, contient dans sa feuille du 14 un article intitulé : " Les Melanges Religieux et le Pape. " Notre confrère s'exprime comme suit : " En réponse à l'Avenir, journal qui s'efforce d'administrer aux Canadiens-Français une dose de radicalisme et d'infidélité aussi forte que possible, les Melanges Religieux publient une bien excellente série d'articles sur le pouvoir temporel du Pape. Nous nous réjouissons de voir notre excellent contemporain recueillir si pleinement l'héritage de la polémique catholique dans laquelle la presse de Paris se distingue à un si haut degré. " Notre confrère de New-York analyse ensuite notre premier article sur le pouvoir temporel du Pape. Nous remercions notre confrère de la recommandation favorable qu'il fait de notre journal ; et ne doutons pas qu'une pareille recommandation, venant d'un journal aussi haut placé dans la presse des Etats-Unis que l'est le Freeman's Journal, ne soit d'un grand poids auprès de tous les lecteurs catholiques.

CHRONIQUE GENERALE

Quelques journaux de cette ville annoncent que l'hon. Malcolm Cameron a résigné son siège dans le cabinet. Nous ne savons pas si tel est réellement le cas ; il n'y a certainement pas d'improbabilité dans ce bruit. Quant à sa place d'assistant commissaire des travaux publics, on paraît croire qu'il cessera de l'occuper après la session. Nous ne pouvons pas cependant affirmer qu'il doive en être ainsi, bien que ce soit probable.

Mardi soir, le Montréal, remorquant deux berges, est entré dans notre port ; il venait de ses quartiers d'hiver.

Mardi, M. le solliciteur général Drummond a introduit à la Chambre basse un bill au sujet des mépris de cour dans le Bas-Canada ; ce bill a été lu pour la première fois, et doit subir ce soir sa seconde lecture. Il y a eu à cette occasion un débat assez piquant, relativement aux récents mépris de cours à Montréal.

Mercredi, au conseil législatif, le bill d'incorporation de l'épiscopat catholique a subi sa troisième lecture et a passé.

Depuis lundi, la ligne régulière de steamers entre le Côteau du Lac et Kingston est rétablie.

Le Canal de Beauharnais doit s'ouvrir ces jours-ci ; les vaisseaux descendront alors jusqu'à Lachine.

Le Transcript d'hier, parlant du dernier écrit de M. Papineau, termine son article comme suit : " M. Lafontaine a tout l'honneur (du bill d'indemnité) et tout ce que peut faire M. Papineau, c'est de regarder et de murmurer, tâche que, il faut le dire, il remplit admirablement bien. M. Papineau ne dit rien dans sa lettre qu'il n'ait déjà dit dans ses discours, bien qu'il parle, comme de raison, beaucoup de l'Angleterre, de l'Union et de lui-même ! En un mot, nous ne pouvons concevoir une (et ce n'est pas improbable) cette composition a empêché M. Papineau de faire plus de mal, ces dix colonnes n'eussent-elles eu aucune utilité qu'on ne leur aperçoit pas d'abord. "

Hier soir, la plus grande partie de la séance de la chambre basse a été occupée à des débats sur la seconde lecture d'un bill de l'hon. Malcolm Cameron, pour l'érection de certains townships dans le Haut-Canada. La mesure a été perdue par une division de 29 contre 26, les ministres votant, les uns pour, les autres contre.

Décédée, hier, à la maison des sœurs de charité de Laprairie, Suzanne Ladouceur dite Sœur Augustin, âgée de 23 ans 8 mois, et professe dans la communauté de la Providence, depuis 2 ans. Cette bonne fille s'était consacrée au service des pauvres et des malades, dans le temps même que le typhus faisait les plus grands ravages parmi les émigrés Irlandais, au secours desquels elle se dévoua avec le zèle d'une martyre. Sa vertu était douce et aimable, et sa charité au-dessus de toute épreuve. Dans les tourments excessifs de sa dernière maladie qui était une inflammation, elle mena le courage le plus attendrissant. " Beau ciel, ma patrie, s'écriait-elle, oui, j'espère te posséder. C'est là que m'attend celui qui est mon divin époux. " Puis, recevant ce qu'elle pouvait encore avoir de force, elle essayait à chanter le cantique de l'âme mourante. Ce spectacle inouï frappa extraordinairement plusieurs dames de l'association de charité, qui étaient allées la visiter et qui réclamèrent d'elle un souvenir en paradis. Le corps de la défunte a dû être transporté ce matin, à l'église de la Providence, où l'on chantera un service, demain à 7 heures, avant la sépulture.

Les journaux du matin nous apprennent qu'à Trois-Rivières les eaux montaient rapidement et que les bateaux naviguaient dans les rues de la ville. Ils ajoutent que tous les petits ponts, entre Trois-Rivières et Québec, sont emportés, et qu'il y a inondation jusqu'à Berthier (en haut.)

Nous apprenons que, le 11 courant, est décédée à Toronto la Sœur Phéla de la Communauté des Sœurs de N. D. de Lorette. Cette Révérende Sœur était une des Institutrices les plus instruites de cette intéressante Communauté.

Nous avons la douleur d'apprendre que Mgr. Gaubin a eu une violente attaque de paralysie du côté gauche, samedi dernier. Sa Grandeur avait célébré la messe, ce matin-là, quoi qu'avec un peu de peine. Depuis, l'accablement a été excessif jusqu'à mardi que les soins du médecin ont semblé lui donner quelque mieux. Il est craint que les suites de cette infirmité ne soient funestes. L'un des deux Evêques part aujourd'hui pour aller visiter à l'Assomption.

Le Journal de Québec nous apprend que l'élection des officiers de l'Association pour l'établissement des Canadiens-Français dans les townships du B. C. vient d'avoir lieu, et que S. G. Mgr. de Sidyane a été élu Président, et que l'hon. R. E. Caron, F. X. Méthot, F. Robitaille et L. Prévost, écus, sont nommés vice-présidents.

Le Canada. Temperance Advocate ne consacre pas moins de sept de ses colonnes à la cause du Rév. M. Chiniquy, qui est aussi la cause principale de son journal, " Canada temperance advocate, " ou plutôt qui est la cause de tous les Canadiens de quelque religion ou persuasion qu'ils soient ; hommes ou femmes, vieux ou jeunes, catholiques ou protestants, tous doivent être tém-

pérans. Les efforts de M. Chiniquy ne sont pas infructueux, puisque, d'après le " Temperance advocate, " ce révérend monsieur prétend avoir reçu le gage de tempérance de 150,000 personnes depuis qu'il prêche cette bonne cause. Nous ne rapporterons pas tout ce que le journal anglais dit au sujet de la tempérance prêchée par M. Chiniquy, il suffira d'en extraire quelques passages les plus saillants. Ayant annoncé que M. Chiniquy avait reçu 18,000 personnes au nombre des tempérans pendant les quatre jours qu'il prêcha à l'église paroissiale, il ajoute que la population de Montréal est d'environ 45,000. Au nombre des tempérans cités plus haut, on peut en sûreté ajouter 10,000 pour représenter ceux qui étaient déjà des sociétés de tempérance tant catholiques que protestantes ; on peut encore admettre environ 2000 personnes, qui n'ayant fait aucunes promesses, observent cependant une tempérance entière ; cela donnera 30,000 tempérans pour la ville, ou environ les deux tiers de sa population. " Nous ne nous éloignons pas trop en cela de la vérité, ajoute le Temperance Advocate ; parlons ici de ceux qui prennent leur vin, parce que c'est une mode, et qui ne voudraient pas pour tout ce qui est au monde se compromettre avec une chose aussi vulgaire que la tempérance, ils y gagneront le nom de gens de l'ancien temps qui veulent soutenir une vieille coutume qui n'est plus du bon ton. Quant à une dame qui voudrait prendre du vin à table, elle paraîtrait aussi surannée qu'une vieille de la cour de la reine Anne qui paraîtrait en pantalon en perruque. " (Voilà le Temperance advocate donne, d'après les Melanges Religieux, un tableau de la tempérance dans les différentes paroisses,) et il continue : " On voit par là que M. Chiniquy opère une révolution dans les habitudes du pays ; si les milliers qui se sont convertis à la tempérance sont fidèles à leurs promesses, le Canada va entrer dans une nouvelle ère, et son avenir sera plus brillant qu'il ne l'a été par le passé. Ses grands succès, après Dieu, doivent être attribués, à une élouance non-passionnée, et ce qu'il est appuyé par tout le clergé de l'Eglise de Rome en ce pays, depuis l'évêque jusqu'aux derniers rangs du clergé sus-pent-être y compter une seule exception. Comme orateur, ses talens sont au plus haut degré ; ses arguments sont brefs mais piquants ; les faits qu'il rapporte comme exemples, et il en possède une variété infinie, sont exposés avec simplicité mais d'une manière pathétique, et pénètrent avec énergie jusqu'aux cœurs et aux consciences des auditeurs. Ses travaux sont un bien public pour la communauté. Tout ami de son pays, de la bonne morale et de la religion, soit protestant soit catholique, doit lui souhaiter " Paix de Dieu, " et dire au sujet de la réforme qu'il est en chemin d'accomplir, Esto perpeua. "

La Gazette de Montréal donne comme suit les recettes dépenses et revenu net du département des postes en Canada, à dater du 5 juillet 1844 :

Table with 4 columns: Année, Recettes, Dépenses, Revenu net. Rows for 1844 et 45, 1843 et 46, 1846 et 47, 1847 et 48.

Le trader, journal réformiste publié à Dundas, H. C., vient de cesser de paraître.

Nous voyons qu'à l'île du Prince Edouard, le gouvernement vient de défendre l'exportation du grain, vu la petite quantité qu'il en reste dans l'île.

La Lyre Canadienne, Répertoire des meilleures chansons et romances du jour, par un amateur, nous est parvenue ; nos remerciements au compilateur. A vendre chez les principaux libraires de cette ville.

ATTENTION :

CONCORDANCE DES QUATRE ÉVANGÉLISTES, Le Missionary Record, le Montreal Register, le Witness et l'Avenir, CONTRE LA PAPAUTÉ.

Que celui qui a des yeux pour lire, lise.

Vu que Dieu a mis la démocratie dans le cœur de tous les hommes, comme le sentiment du beau, du bon et du vrai, ce qui doit faire au moins une forme de gouvernement de droit divin ; vu qu'un peuple, celui des Carbonaris, par exemple, des Jacobins, des Clubistes, des Progressistes, voir même celui des Communistes ou du moins des Socialistes, a le droit de changer, quand il le juge convenable, la forme du gouvernement ; vu que des faits glorieux de cette nature se sont opérés en Suisse, en France, en Toscane, en Italie et ailleurs ; vu enfin que c'est le temps d'inculquer à notre nation les saines doctrines, afin que plus tard on ne rompe point l'arbre pour le redresser ; nous chroniquer des prophètes Lamennais, Ledru-Rollin, Cabet et Proudhon, constatons que les Axiomes ci-dessus, principes clairs, évidents, sont en tout conformes aux quatre grands évangélistes qui illuminent notre patrie. A savoir : le Missionary Record, le Montreal Register, le Witness et l'Anglo l'Avenir. Et pour en conserver, en ce pays conservateur, l'esprit tout Rouge et tout évangélique, nous en reproduisons et concordons, comme suit, les textes originaux.

ÉVANGILE du Missionary Record " Les pays où le système de Popérie était le plus fortement établi ont été bouleversés par des révolutions ; le Pape lui-même a été soudainement renversé de son trône par ses propres sujets. Personne ne peut prévoir ce que Dieu fera sortir de ces dures commotions ; mais on ne peut douter que la disgrâce et l'humiliation du Pape ne fussent une profonde impression. " (il y a des exceptions pourtant) " sur tous ceux qui l'ont regardé jusqu'à présent comme le vice-gérant de la divinité. Nous nous bornerons à observer que ces changements sont tout pleins d'encouragements pour nous, et qu'on peut les comparer au miracle que Dieu avait placé entre les Égyptiens et les Israélites, qui était une source de découragement et de terreur pour les premiers, et une lumière réjouissante et consolante pour les autres. " [Miss. Rec. Tenth annual report, february 1849.] Concordance du St. évangile Avenir : " Le pouvoir temporel du Pape reposait sur une base vicieuse ; (même de puis 12 siècles.) Nous saluons avec enthousiasme cet événement, (la déchéance du Pape comme roi) événement que nous n'hésitons pas à proclamer comme glorieux pour la cause des nations. " (Évangile selon les treize, chapitre 14 mars, verset multiple.) Comme l'on voit, il y a dans ces évangélistes avancés dans les idées et sympathies fraternelles dans le cœur. Nous remarquons seulement que les saintes joies du Missionary Record sont un peu moins avancées que celles du bru-

lant Avenir ; mais cela ne dépare nullement la concordance.

ÉVANGILE du Montreal Register : " Rome est d'un nouveau République. Le pouvoir temporel du Pape est fini ; le Souverain a été déposé. C'est là un des grands faits de l'époque ; il est plein de signification ; ses leçons sont instructives et solennelles. " Bien, voilà pour le fait. Le Montreal Register ne parle encore, dans ce passage, que comme homme ordinaire, comme historien du présent ; pareillement, quand il dit : " Ce gouvernement était déjà devenu vénérable, bien avant que les autres gouvernements existassent. " Ce que l'Évangile rouge d'ailleurs avait confessé par ces paroles moins révérendes : " L'arbitrage des Papes a été d'une très-grande utilité dans le moyen-âge ; mais les choses ont bien changé depuis lors. " Aussi, écoutons l'évangéliste Register parlant de même sous l'inspiration : " Depuis longtemps ce gouvernement montrait la décrépitude des ans. Il n'a pas rempli les fins pour lesquelles sont établis les pouvoirs que Dieu a constitués. " Nous sommes forcé d'observer, en passant, que le mot pouvoirs du Register n'est qu'un pluriel pour un singulier, dans le langage hébraïco-démocratique ; car par le décret éternel de la divinité que les Rouges adorent et honorent, il n'y a pour gouverner les peuples sur la terre qu'un pouvoir national, celui de la souveraineté du peuple rouge. Continuons : " Une question importante se présente tout naturellement : comment ce grand changement affectera-t-il le pouvoir spirituel ? " Bon, cette question est toute juste, toute naturelle, et il n'y a qu'un évangéliste éclairé d'un haut d'autres disent d'en bas, qui puisse la résoudre infailliblement. " Hé, bien, cette déclaration du pouvoir temporel n'affectera pas le pouvoir spirituel autant que quelques uns se l'imaginent. " Sans aucun doute, comme l'a défini le Grand Docteur des peuples : " L'Eglise n'a nullement besoin de cette autorité. " " A la vérité, " continue le saint Register, " on n'entendra plus parler de cour de Rome. " Bah, quel mal à cela ? " Les pélerins, les voyageurs à la ville éternelle ne seront plus éblouis par ce développement militaire et ce faste prétentieux qui vont si mal à un prélat chrétien, même à l'évêque des évêques. " Il y a ici une petite discordance ; nous sommes obligé de l'avouer : l'évangile de l'Avenir dit nettement l'évêque, monsieur l'évêque. Passe ; c'est mon petit entichéisme qui me l'a appris. " Donc l'évêque des évêques obéira tout simplement au gouvernement ; il l'honorera... Il sera un bon sujet ; le premier sujet si l'on veut ; mais un sujet. " C'est juste. " Le Pape lui-même, pendant 600 ans, n'a été qu'un citoyen romain. " L'Évangile du 14 mars l'a déclaré. " Les membres de son Église apprendront de lui à se soumettre aux plus hautes puissances. " Ah bien, ça, dit l'Avenir, ce n'est pas révélogé : c'est tout anti-démagogique. " En toute humilité. " Oh ! non, non, non. ça c'est trop bas ; ce n'est plus l'Égalité ! " Et non par crainte. " A la bonne heure ; je n'ai pas peur, moi l'Avenir. " Mais pour leur conscience. " Oh ! pour la conscience... c'est leur affaire, je n'en use pas. En vérité, ce sont là les seuls points sur lesquels, nous chroniquer ne pouvons exactement établir la parfaite concordance entre nos deux évangélistes ; mais, ce doit être le fait du sens privé ; vu qu'on ne rend compte qu'à Dieu, sur la terre, de toutes ses opinions. Du reste, comme l'on voit, c'est parfaitement d'accord avec l'évangile de l'Avenir. Quant aux résultats spirituels, ils sont plus beaux encore, aux yeux prophétiques du Register. " Déjà, dit-il, la bible entre en Italie. Les prédicateurs (prédicants) évangéliques vont bientôt se trouver dans tous les chefs-lieux dans toutes les cités. Une presse libre va répandre un loia la science et la vérité ; enfin le christianisme sera émanépié, etc. etc. " Pour cela, nous ne savons pas encore jusqu'à quel point l'Évangile Avenir se propose d'avancer ses lecteurs. Il y a des mystères en tout évangile, quelquefois même les écritures sont suivies d'Apocalypse. Nous attendons avec un profond respect.

ÉVANGILE du Witness.—Écoutons maintenant le trio ou plutôt le quatuor d'accord, au moyen instrumental du Witness qui, certes, en fait de notions évangéliques et bibliques, ne doit pas être à la plus basse note du concert. Le Witness donc, dans un chapitre saillant tiré des évangélistes étrangers, (car il en a, lui aussi, des évangélistes périodiques venant d'outre mer et d'en deçà des mers.) le Witness, disons-nous, se révélait ainsi, dès le 5 mars dernier, c.-à.-d., 9 jours précis avant les grandes inspiations données aux chrétiens de l'Avenir, et 10 avant celles du Register. " Le pape a déjà fait tourner l'excommunication contre tous ceux qui aideraient et favoriseraient un gouvernement établi sans son approbation. " C'est précisément là ce monitoire, lancé par le Pape, que les serments catholiques de l'Avenir regrettaient si filialement. " Il le reste au pape une autre mesure, l'interdit... Mais l'interdit, ce n'est qu'un vieux stratagème des âges de ténèbres. " Très-vrai : " C'est un texte vieilli. " " Est-ce qu'il y a des hommes qui croient encore qu'à la parole d'un pape, le tout puissant va se cacher à eux dans la noirceur de l'obscurité ? " Pas possible. " Ce sont des fondres, des stratagèmes usés. " " Quelle réponse la chrétienté donnerait-elle à cette prétention de l'arrogance papale qui dirait à un peuple que le ciel lui sera d'airain, parce qu'il aura osé dire : Nous ne pouvons pas souffrir plus longtemps la papauté comme pouvoir temporel ? " Les juifs disaient : Nous ne voulons pas que celui-là règne sur nous. Comme on voit, les bibles se ressemblent. Mais, quelle réponse la chrétienté donnerait-elle ? Quelle réponse ? Quoi ! vous l'ignoriez, très-prophétique Witness ! Mais, non ; l'humilité vous fait demander cela ! Sûrement, vous la connaissez cette réponse. Évidemment, ce n'est pas celle des chrétiens rétrogrades, arrivés de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Pologne, de l'Europe, de l'Amérique. Mais c'est sans aucun doute, celle des chrétiens éclairés, avancés, point bigots de l'Atelier de la Semaine de la Roche populaire, de l'Avenir enfin. Écoutez-la donc, avec respect, et enseignez-la avec persévérance. La voici.

LE SAINT ÉVANGILE selon l'Avenir : " Comment expliquer l'anathème lancé contre les Italiens par le Pape ? Question du chapitre 14 mars. Réponse : " Les richesses et le pouvoir temporel se trouvent dans la balance. " Chapitre 14 mars. Voici ce qui l'explique : " L'indépendance du pape comme roi, n'est qu'un jouet. " Chap. idem. " Ce ne sont plus les peuples persécutés qui ont trouvé grâce aux yeux du Pontife, roi ; ce sont les persécuteurs, les usurpateurs. " Chap. idem. " Grâce à Dieu, les peuples n'ont plus besoin d'arbitre entre eux et les rois. " Chap. idem. " Les peuples ont compris que leurs intérêts seraient plus ou sûreté entre leurs mains (voyez, qu'entraient celles d'un intéressé, le Pape. "

" Chap. idem. Et les vingt-quatre jeunes vieillards de crier : Amen, amen. Mais, c'est admirable ! Comme tous ces évangélistes-là s'accordent jusqu'au dernier jota ! C'est admirable !

Ceux de nos lecteurs qui sentent vivement la beauté, la vérité des principes que nous défendons, comprendront notre insistance. " Chap. idem. D'autant plus que notre évangile est à l'usage du Clergé d'abord, ensuite des gouvernants, après cela des gouvernés, enfin à l'usage de la jeunesse qui est tout cela. " Car par un aveuglement déplorable, on confond tout, pouvoir temporel et spirituel, les principes et les hommes. " Chap. idem. En conséquence, du haut du notre chaire apostolique, Nous décidons qu'il y a abus de pouvoir spirituel de la part du Pape. Prononcez donc malheur, anathème : " Le sang qui coulera pour rétablir le Pape retombera sur ceux qui y contribueront. " Bulle du 14 mars 1849. " Tremblez, rois ; " que vous soyez Pape ou laïques ! tremblez. Eux aussi, les Treize Pères Rouges ont déjà fait tonner les foudres réunies de leur Excommunication. " Nous disons donc, Nous (treize !) que le langage de nos adversaires n'est pas chrétien ! " Rien que cela ? Hurra-Alha.

Oyez, lisez, apprenez, jeunes et vieux, la concordance parfaite entre les quatre grands évangélistes sus-cités de nos jours pour éclairer le monde ! ! Nous vous le disons donc et nous ordonnons que tous les fidèles interprètes de ces salutaires révélations, depuis et y compris les Melanges Religieux, l'Ami de la Religion de Québec, le Journal de Québec, la Minerve, l'Echo des Campagnes et le Canadien enfin fassent une impression véridique de cette inaltérable Concordance et qu'ils la livrent, pour la plus grande gloire des treize, à la méditation journalière de nos pieux compatriotes, pour le repos temporel de leurs corps et aussi pour le salut éternel de leurs âmes. Amen. " LE CHRONIQUEUR.

Nous sommes encore forcé de remettre à mardi plusieurs articles préparés pour la feuille de ce journa ; de pouvoir insérer des extraits de nos journaux d'Europe, qui nous sont enfin parvenus, après un long voyage par terre d'un mois dix jours.

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs au procédé d'une assemblée tenue dans le comté de l'Ottawa. On verra par là combien cette partie du pays a de confiance dans le ministère actuel.—Voir la première page.

Nous sommes redevable à un ami de notre journal pour divers traductions qui se trouvent dans le numéro de ce jour ; nous l'en remercions.

DE TOUT TRES-PEU.

INCENDIE.—Il y a eu un grand incendie au village de Windsor, dans le Haut-Canada, causé par une étincelle provenant d'une des cheminées du steamer Hastings.

ACCIDENT.—Le " Morning Courier " d'hier, nous apprend que deux jeunes gens, traversant avec la malle aux lettres entre Howkeshory et Grenville, se sont noyés lundi dernier. Ce sont les rommés Joseph Bertrand qui laissèrent femme et deux enfants, et " Motta " (?) Foulis qui était le seul soutien de sa mère.

PROROGATION.—La Législature de la Nouvelle-Ecosse a été prorogée le 31 mars.

MORT.—L'administrateur du diocèse de Mexico est mort du typhus le 1er du mois de mars. Son Jernier acte a été de protester solennellement contre la proposition du gouvernement de patroniser et supporter toutes sortes de cultes religieux.

TEMPÉRATURE.—La température a considérablement varié depuis vendredi ; elle a passé d'un des plus doux temps à un fort vent de nord accompagné d'un grand froid de 12 degrés au-dessous du zéro ; aujourd'hui, à 7 heures, le thermomètre est à 10°. Le pont de glace, qui semblait devoir partir, a pris de la solidité et les piétons passent dessus. Les mares mêmes sont prises en une glace de 3 pouces d'épaisseur. On croyait assez généralement qu'un ouragan tri des bateaux à vapeur de Montréal vers le 20 ; mais l'homme propose et Dieu dispose. Ami de Québec.

NAISSANCES.

A St. Grégoire-le-Grand, le 18, la Dame de Frs. Lessige, Ecr., Notaire, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A St. Andrews, le 16 courant, John-Edward Chapman, à Elizabeth-Amélie-Mathilde, 2de. fille de Gédéon Coursoles, Ecr., notaire du lieu.

DECÈS.

En cette ville, le 18, M. John Easton Mills, seul fils du feu Maire de Montréal, à 17 ans.

A St. Jérôme, comté de Terrebonne, le 16, J. B. Laviolette, Ecr., lieutenant de milice, âgé de 60 ans.

A Bourcherville, le 12 courant, à l'âge de trois ans, deux mois et 14 jours, Marie-Charlotte-Hermine, enfant de Louis Lacoste, Ecr.,

A Verchères, le 17 courant, âgé de 81 ans, Dame Marie-Anne Parent, veuve de feu M. John Lynch, ci-devant de Chantilly.

A Kansas, Jackson County, Missouri, le 8 ult., à l'âge de 38 ans, après une maladie de 24 heures, Daniel J. Bernard, épouse de M. Robert Robitaille, ci-devant marchand à St. Edouard ; C. E.

AVIS.

On a besoin à Rigaud d'un Institutrice pour l'école modèle, d'une Institutrice pour l'école des filles, et de 4 Institutrices ou Institutrices pour d'autres arrondissements. Les Institutrices admises à l'enseignement par le Bureau des Examinateurs seront préférés.

Adresser frêne de port à au-1-Ju. PH. GAREAU, S. I. RIGAUD.

MOIS DE MARIE.

LES Souffrants viennent de mettre en vente une nouvelle et très jolie édition de MOIS DE MARIE, petit format, contenant les prières de la Messe, Vêpres, Matines et le Chemin de la croix. Prix 75 cts. la douzaine.

E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent No. 3, 17 avril 1849.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Uni d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désiraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLETTE, P. C. LOUDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELLEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, et qu'il n'épargne rien pour contenter ceux qui le couronneront. Il apportera sa plus grande attention à ce devoir. Ses prix sont plus modérés qu'auparavant, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 Janvier 1849.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes le Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce num. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de La Minerve, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements doivent être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, et on exige 25 cts. de plus des retardataires. — 15 Déc.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE; à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa boutique qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc., etc., &c.

Z. CHAPELLEAU

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous publions.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1848, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Thom A. N. Morin, Pion, E. P. Taché, Pion, juge, Mordue, T. Parant, le Dr. Fauchaud, le Rev. P. J. arton, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamont, Guil. Levesque, Chs. Levesque, A. Lajoie, J. Lemire, J. Bontre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous n'avons à en être que plus reconnaissant, mais nous n'avons à en être que plus fier, car c'est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'est une certaine mesure, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos dépenses, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux volumes par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers — N. Aubin — J. G. Barthe — Isidore Bedard — M. Biboud — George de Boucnerville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Charrier — Dile Odile Chénier — Chevalier de Lorimier — Joseph Cauchon — F. M. Derome — Foucher — Ph. A. De Gaspé — F. X. Garneau — P. Garnot — A. J. Giguette — P. Huet — N. D. J. Jauréna — Jean Jacques Lariguet — Pierre Laviolette — Leblanc de Marcombay — J. Lenoir — Eugène LeCœur — J. T. Loranger — A. N. Morin — Charles Mondelet — Dominique Mondelet — J. B. Meilleur — J. D. Mermel — Amédée Pajon — Pierre Petit Clerc — J. Phelan — O. Peltier — Ls. Plu-mondon — Léon Potel — Et. Parent — Joseph Quesnel — Jo-s. Raymond — A. S. Soulard — D. J. Tessier — Jean Taché — J. E. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous ces ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel, Père Chiquiquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiquiquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procès-verbaux de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les questions les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI. Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

- Le Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc.; La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc.; Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en gros. Montréal, 15 Janvier 1849.

COLLEGE DE KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Révérends ANGUS MAC DONELL, V. C., assisté du Révé. J. FARRELL et du Révé. J. MADDIN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au point de vue de son élévation que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entour de Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Galop qui et tous les environs en un coup d'oeil. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pendant l'année, est de 225 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 25 par année. Le Blanchissage, s'il est fait au Collège est de 25. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veulent encourir des risques, sont de 25.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, de s'ennuyer, de s'ennuyer pour un usage quelconque, sont retenus à l'Hôtel Dieu, et tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'Établissement à des prix très réduits.

On ne prendra aucun écolier pour moins d'une année. On ne permettra l'entrée d'aucun élève au collège d'un autre lieu, sans l'assentiment préalable de l'administration, et tout objet trouvé inadmissible, tel que: non et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence de moins d'un mois, et le ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée dès qu'elle est connue.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de leurs enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement ecclésiastique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'élève, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révé. ANGUS MAC DONELL, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bre. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIÈME ÉDITION

DU COURT TRAITÉ SUR L'ART ÉPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de lettres de change, billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Écarteriel de la Province, et des places de leurs bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc., etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Administration pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de Gendron, No. St. Vincent, No. 24. Montréal, 7 mars 1849.

AU FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-avantageuses. S'adresser à M. J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de, départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les élimés.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Claudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Sagouay, 2s. l'acre.

N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Sagouay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dit dit dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Persone ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera encaissé de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichage et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux comtes locaux respectifs. 3.—3is-

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848. — 3e-1e.

A. GERN-LABOIE, avocat, à l'établissement BUREAU A. No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 61, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOÏRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son éta-bissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il a un immense assortiment par les produits artivages, le RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc., etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, mais le poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis au moins avant le expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, l'ère. insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, l'ère. insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 1. Au-dessus de dix lignes, l'ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, M. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pirc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pirc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Jean.

JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.